

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/02/2018

Date de la convocation:

30/01/2018

Date d'affichage:

31/01/2018

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 28

L' an 2018 et le 5 Février à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mmes : DUDT Lysianne, HASENFRATZ Rachel, MM : SCHERTZ Christophe, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :

M. ISEL Roger.

Réf : 014.2018

Vote : A l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**014.2018 : Résidence " Le domAine " à Woerth : Espace tertiaire au RDC du 80
Grand'Rue : modification de la durée de dérogation au loyer.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2017 en date du 03.07.2017 : «Espace RDC de la résidence seniors à Woerth " Le DomAîne " – 80 grand-rue : définition de la vocation du local et fixation du prix de mise à disposition,

*Vu la délibération du conseil communautaire n°095.2017 en date du 18.12.2017 :
– 80 grand-rue : fixation du prix de mise à disposition – modification de la délibération*

Considérant la demande du Dr. Ostermann, au nom de la SISA, de modifier la durée de dérogation au loyer et de la porter au 31.12.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier les termes de la délibération n° 095.2017 afin d'acter de la location à titre dérogatoire jusqu'au 31.12.2019 l'espace tertiaire en fonction de l'occupation réelle des bureaux déclarée par le preneur, au prorata de la surface totale et prenant en compte les espaces d'attente, techniques et de circulations,**
- **De confirmer les autres dispositions de la délibération n°095.2017, ces dernières demeurant inchangées,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/02/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
12/09/2018